

ant, vous êtes

Il faut être inci-  
tation d'incivilité

plaçons-nous au  
urge contre moi.  
bien, Messieurs  
s de controverse

ns une occasion,  
et, je publiai une  
e du divin Ré-  
répliqué à cette  
t que vous soyez  
, à cet égard, un

uvais caractères  
n grand effort de  
ulement.

vos paroles, à dé-  
public. Je ne m'a-  
e sale limon de la  
public le mieux  
asure réprouvée  
pelant que je l'a-  
use de mon pay-  
seuls. L'oppre-  
x particulier, san-

te, en faveur de  
qualité d'homme  
été bigote et men-  
une persévéran-  
oser votre brigand-  
ue votre condui-  
siet du mépris de

50. Votre 5me. accusation excède toutes les autres par sa maligne atrocité aussi bien que par sa fausseté sans pareille. Vous m'accusez ainsi que bien d'autres catholiques du crime de parjure, en prétendent que j'ai violé le serment prêté avec les autres membres catholiques du Parlement.

Déhontés calomniateurs ! Je vous en donne le défi ; vous n'êtes pas capables de spécifier en quoi consiste cette violation. Mais il est superflu de se justifier d'une semblable accusation ; elle ne peut affecter que ceux qui ont l'impudente audace de la faire.

Il y a, en vérité, une preuve historique, écrite en lettres de sang dans les annales du crime, dans les annales de la confiscation et de la persécution ; annales que vous considérezz naturellement avec complaisance ; il y a, je le répète, une preuve glorieuse du respect des catholiques pour l'obligation du serment. Ce respect était tel que leurs ennemis, qui le connaissaient, n'employaient point d'autres procédés pour les priver de leurs droits civils, de leurs offices, de leurs rangs, de leurs dignités ou de leurs émolumens, bien plus, de leurs vies même sur l'échafaud, que celui de les forcer à faire un serment qu'ils ne pouvaient prêter. Les catholiques, victimes pendant trois siècles de leur horreur pour le parjure, sacrifiaient leurs propriétés, leurs franchises, leur liberté, leurs vies, plutôt que de violer la sainteté du serment. Ces catholiques sont maintenant . . . . .

· Mais non ! je détourne les yeux avec mépris de votre accusation folle et insensée, et je vous laisse y répondre au tribunal de vos consciences (si telle chose se trouve chez vous) et au tribunal de Dieu qui doit nous juger, vous et moi, par une éternité de bonheur et de malheur, et aux yeux duquel les prétentions hypocrites, le présomptueux amour-propre, l'intolérance rancuneuse paraîtront sous leurs vraies couleurs et ne laisseront aucun prétexte aux subterfuges.

Méthodistes Wesleyens! vous avez commencé cette controverse: cependant vous avez évité de vous maintenir sur le terrain que vous avez vous-mêmes choisi. Aux arguments que je vous adressai, vous opposâtes des calomnies et des personnalités; il ne vous reste donc plus qu'à vous courber sous le juste châtiment que je vous ai infligé, ou à avoir, une fois, l'honnêteté et le courage d'avouer votre erreur et de faire les apologies nécessaires.

Je n'ai plus qu'un article de compte à régler avec vous et j'aurai fini.